

**Séance du 24 juin 2016 à 19.00 h.**  
**au Chalet de Grange-Neuve**

Sous la présidence de Monsieur Thierry Lacroix, l'ordre du jour est le suivant :

1. **Appel d'entrée.**
2. **Acceptation du procès-verbal de la séance du 03 mai 2016.**
3. **Communications de la Municipalité.**
4. **Liste des prochains préavis.**
5. **Rapport de la commission des finances portant sur les comptes 2015 et vote.**
6. **Rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances chargées d'étudier le préavis no 37/2016 relatif au crédit d'étude pour la transformation et l'agrandissement de l'Hôtel de Ville et vote.**
7. **Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis no 38/2016 relatif à la modification du règlement du Conseil communal et vote.**
8. **Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis no 39/2016 relatif à la modification du plan général d'affectation (MPGA) – parcelle no 305 et vote.**
9. **Divers et propositions individuelles.**
10. **Appel de sortie et encaissement des amendes.**
11. **Repas au Chalet de Grange-Neuve.**

---

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant faite, il sera suivi tel que présenté.

1. **Appel d'entrée.**

Mme Françoise Monnier, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 33 conseillères et conseillers sont présents et 12 absents. Il s'agit de MM. Armin von Ow, Eric Deriaz, Claude Deriaz, Gilles Deriaz, Antonello Boverio, Yves Donnier, Patrick Mettraux, Louis Molnar, Steve Deriaz, Mme Carole Beati, M. Christian Cachemaille et Mme Margaux von Ow.

## 2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 03 mai 2016.

La lecture de ce procès-verbal n'est pas demandée et il est accepté avec remerciements à son auteur.

## 3. Communications de la Municipalité.

M. Julien Cuérel, syndic, donne les informations suivantes :

- ❖ **Hangar à bois** : il est presque fini; il reste encore quelques travaux d'électricité à effectuer. La centrale photovoltaïque fonctionne.
- ❖ **Mont-St-Sulpice** : le toit de l'église devant être réparé de toute urgence, la commune de Baulmes leur a versé un montant de Fr. 5'000.- pour sa réfection.
- ❖ **Collège des Aiguilles** : suite à l'incendie du fourneau, ce dernier a été changé et les frais ont été pris intégralement par l'ECA.
- ❖ **Dégrilleur de la STEP** : il a été mis en service et fonctionne à satisfaction.
- ❖ **Personnel communal** : une communication va être effectuée par un tous-ménages vers la mi-juillet, concernant la nouvelle organisation. Pour information, le Contrôle des Habitants sera repris par Mmes Dominique Osti, boursière, et Angeles Voutaz, greffière. Les bureaux seront ouverts **dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016** tous les matins, du lundi au jeudi de 09h00 à 11h00 et le mercredi de 14h00 à 18h00 et un avis paraîtra dans le bulletin des avis officiels.
- ❖ **Location salle des fêtes** : dorénavant, la facturation sera effectuée différemment, de façon à ce qu'il n'y ait pas d'argent à l'Hôtel de Ville.
- ❖ **Yann Miéville** : finalement, il continuera à travailler pour la commune.

## 4. Liste des prochains préavis.

M. Julien Cuérel, syndic, confirme qu'il n'y aura pas de prochain préavis, la législature prenant fin dans quelques jours.

## 5. Rapport de la commission des finances portant sur les comptes 2015 et vote.

M. Gilles Clémence, président de la commission des finances, donne lecture du rapport de sa commission.

La commission des finances présente les principaux comptes sur lesquels elle s'est penchée et les questions posées à M. Julien Cuérel, syndic, ont donné toute satisfaction.

En conclusion, la commission des finances remercie la Municipalité pour la bonne tenue des comptes de la Commune et propose à l'assemblée de les accepter.

M. Thierry Lacroix, président, dit qu'il donnera lecture des charges et revenus de chaque chapitre et ouvrira chaque fois la discussion. Il soumettra au vote les conclusions du préavis municipal à l'issue de cette lecture.

### **Chapitre 1 – Administration générale**

M. Thierry Lacroix, président, indique les charges et revenus du chapitre 1, soit:

Charges : Fr. 670'014.00 / Revenus : Fr. 188'522.60.

La parole n'est pas demandée.

### **Chapitre 2 – Finances :**

M. Thierry Lacroix, président, indique les charges et revenus du chapitre 2, soit:

Charges : Fr. 615'802.41 / Revenus : Fr. 3'058'151.63

La parole n'est pas demandée.

### **Chapitre 3 – Domaines et bâtiments :**

M. Thierry Lacroix, président, indique les charges et revenus du chapitre 3, soit:

Charges : Fr. 1'493'706.11 / Revenus : Fr. 1'183.665.56.

La parole n'est pas demandée.

### **Chapitre 4 – Travaux :**

M. Thierry Lacroix, président, indique les charges et revenus du chapitre 4, soit:

Charges : Fr. 837'817.54 / Revenus : Fr. 342'065.25.

La parole n'est pas demandée.

**Chapitre 5 – Instruction publique et cultes :**

M. Thierry Lacroix, président, indique les charges et revenus du chapitre 5, soit:

Charges : Fr. 380'334.47 / Revenus : Fr. 10'460.15.

La parole n'est pas demandée.

**Chapitre 6 – Police :**

M. Thierry Lacroix, président, indique les charges et revenus du chapitre 6, soit:

Charges : Fr. 167'296.49 / Revenus : Fr. 32'013.34.

La parole n'est pas demandée.

**Chapitre 7– Sécurité sociale :**

M. Thierry Lacroix, président, indique les charges et revenus du chapitre 7, soit:

Charges : Fr. 644'360.85 / Revenus : Fr. 23'030.00.

La parole n'est pas demandée.

**Chapitre 8 – Services industriels :**

M. Thierry Lacroix, président, indique les charges et revenus du chapitre 8, soit:

Charges : Fr. 71'547.60 / Revenus : Fr. 68'395.40.

La parole n'est pas demandée.

**Total :**

**Charges : Fr. 4'880'879.47      Revenus : Fr. 4'906'303.93.**

**Excédent de recettes : Fr. 25'424.46.**

**La parole n'étant pas demandée, les conclusions du préavis municipal sur les comptes 2015 sont soumises au vote, à savoir :**

- d'accepter les comptes de l'exercice 2015 tels que présentés, avec un excédent de recettes de Fr. 25'424.46.

**Les comptes 2015 sont acceptés à l'unanimité (aucun avis contraire et aucune abstention).**

Une discussion sur l'ensemble est ouverte. La parole n'est pas demandée.

**6. Rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances chargées d'étudier le préavis no 37/2016 relatif au crédit d'étude pour la transformation et l'agrandissement de l'Hôtel de Ville et vote.**

M. Luc Pillevuit, président de la commission ad hoc, donne lecture de son rapport.

M. Gilles Clémence, président de la commission des finances, donne lecture de son rapport.

Une discussion est ouverte.

M. Claude Deriaz a entendu dire qu'un collègue allait fermer.

M. Julien Cuérel, syndic, lui répondra plus tard, ainsi qu'aux deux questions suivantes.

M. Gérald Hurni demande ce qui justifie ces Fr. 95'000.-.

M. Roland Perusset demande si la Municipalité a pensé à un concours d'architecture.

M. Julien Cuérel, syndic, répond dans l'ordre aux trois questions ci-dessus :

- a) Il n'est pas question de fermer un collège.
- b) Ce qui justifie le montant de l'étude est le nombre d'heures que cela demande, soit environ 620 h. de travail. En outre, cela aurait dû coûter Fr. 115'000.- selon le tarif SIA.
- c) Les concours d'architecture se paient et ce sont des processus très longs. Un jury d'experts est nommé, avec le risque de réalisations qui ne correspondent pas aux souhaits de la commune.

Mme Jeanne Franssen Conod dit qu'on pourrait demander un deuxième projet.

Quant à M. Roland Perusset, il demande à la commission ad hoc de lui indiquer le prix du tarif horaire SIA.

M. Luc Pillevuit n'ayant pas l'offre, M. Julien Cuérel, syndic, indique que le prix offert par M. Perakis, l'architecte, est de Fr. 145.-/heure.

M. Julien Cuérel, syndic, dit qu'un montant a été accepté par le Conseil communal pour une étude et qu'il aurait fallu se manifester à ce moment-là si

le Conseil avait voulu une deuxième étude. De plus, M. Perakis habite dans la commune.

Mme Jeanne Franssen Conod demande si une structure hospitalière est absolument nécessaire.

M. Julien Cuérel, syndic, rappelle que M. Perakis a des connaissances en matière de structure médicale. En outre, il faudra une UAPE pour éviter que nos enfants doivent aller à Orbe ou à Yverdon. Il faudra également une salle de spectacles. Bref, la question est de savoir ce qu'on veut pour les 30 prochaines années.

M. Thierry Lacroix, président, relève la différence entre les conclusions de la commission ad hoc et celle du préavis municipal. En effet, la commission a ajouté un point 4) à ses conclusions et demande qu'une commission du Conseil travaille avec la Municipalité pour l'élaboration de ce projet qui devra ensuite être présenté à la population.

M. Julien Cuérel, syndic, a demandé l'avis d'une juriste cantonale à ce sujet et il donne lecture de la réponse de cette dernière. En substance, une commission du Conseil pour l'élaboration d'un projet d'étude qui est de la compétence municipale serait contraire à la séparation des pouvoirs. La commission ad hoc pourrait déposer un vœu pour demander qu'une commission consultative soit créée pour assister la municipalité en cas de besoin. Cette commission pourrait être formée de membres du Conseil, de la Municipalité et d'experts par exemple.

M. Luc Pillevuit souligne que la commission ad hoc aurait juste aimé avoir un regard sur ce dossier.

M. Julien Cuérel, syndic, prend note du vœu du Conseil communal et qu'une commission consultative pourra être nommée.

Mme Jeanne Franssen Conod demande si on peut avoir des garanties que le projet sera présenté à la population.

M. Julien Cuérel, syndic, pense que cela se fera sûrement, mais une fois que le Conseil communal aura pris une décision.

La parole n'étant plus demandée, M. Thierry Lacroix, président, soumet au vote les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 95'000.- pour l'étude de la transformation et de l'agrandissement de l'Hôtel de Ville.
- Le montant de Fr. 95'000.- est prélevé sur les liquidités courantes.
- Le montant sera porté en charge de l'exercice 2016, respectivement de l'exercice lors duquel le travail est réalisé.

Ces conclusions sont acceptées **à une large majorité (un avis contraire).**

M. Julien Cuérel, syndic, remercie le Conseil d'avoir accepté le préavis et confirme la création d'une commission consultative composée peut-être d'un architecte et de personnes hors Conseil.

**7. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis no 38/2016 relatif à la modification du règlement du Conseil communal et vote.**

En préambule, M. Thierry Lacroix, président, propose que le rapporteur lise son rapport intégralement et qu'ensuite, la discussion soit ouverte sur chaque titre. Enfin, chaque titre sera soumis au vote.

M. Patrick Tharin, rapporteur, donne lecture du rapport de sa commission.

**Titre 1** : la parole n'est pas demandée.

Le titre 1 est soumis au vote et **il est accepté à l'unanimité.**

**Titre 2** : M. Joël Pfaender explique le pourquoi de sa demande et compte sur le prochain bureau pour statuer sur l'article 50 (précision sur les excuses valables lors des séances).

Le titre 2 est soumis au vote et **il est accepté à une large majorité (une abstention).**

**Titre 3** : la parole n'est pas demandée.

Le titre 3 est soumis au vote et **il est accepté à une large majorité (une abstention).**

**Titre 4** : la parole n'est pas demandée.

Le titre 4 est soumis au vote et **il est accepté à une large majorité (une abstention).**

M. Thierry Lacroix, président, soumet au vote les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- D'accepter la nouvelle version du règlement du Conseil communal.

Ces conclusions sont acceptées **à une large majorité (une abstention).**

**8. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis no 39/2016 relatif à la modification du plan général d'affectation (MPGA) – parcelle no 305 et vote.**

En l'absence de M. Patrick Mettraux, président de la commission ad hoc, M. Vincent Deriaz donne lecture de leur rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. Thierry Lacroix, président, soumet au vote les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- D'adopter la proposition de réponse à l'opposition, formulée par la Municipalité, et de lever ladite opposition;
- D'adopter la modification du PGA concernant la parcelle No 305 en réaffectant celle-ci en zone village, tel que mis à l'enquête du 27 janvier au 25 février 2016;
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche utile pour mener à bien le projet, y compris le défendre en justice le cas échéant.

Ces conclusions sont acceptées **à l'unanimité**.

M. Gérald Hurni remercie le Conseil communal de la confiance accordée à la Société de laiterie. Des applaudissements saluent son intervention.

M. Roland Perusset demande si l'opposante peut aller plus loin, juridiquement parlant.

M. Julien Cuérel confirme qu'il reste encore la Cour Cantonale administrative.

Mme Jeanne Franssen Conod demande si la commune a une protection juridique.

M. Julien Cuérel dit que non, mais que si la commune est dans son bon droit, une partie des frais est remboursée.

## **9. Divers et propositions individuelles.**

M. Thierry Lacroix, président, donne les informations suivantes :

- ❖ La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le **13 septembre 2016 à 20h00**.
- ❖ Nous avons trouvé une secrétaire pour remplacer Mme Françoise Monnier. Il s'agit de **Mme Myriam Deriaz**, épouse de Gilles Deriaz. Elle sera nommée et assermentée le 13 septembre prochain. Cette nouvelle est saluée par des applaudissements.
- ❖ M. Thierry Lacroix, président, remercie M. Maurice Cachemaille pour le travail effectué comme huissier du Conseil communal durant toutes ces années, et lui offre un cadeau. L'assemblée se joint à ces remerciements par des applaudissements nourris et une standing ovation.

M. Maurice Cachemaille remercie à son tour les personnes présentes et souhaite bon vent à son successeur, M. Eddy Guignard.

Mmes Nadine Perusset, Chantal Besuchet et M. Pascal Savary lui adressent également des remerciements par une chanson retraçant les grands moments de sa carrière professionnelle.

- ❖ M. Claude Deriaz demande s'il serait possible de déplacer le radar qu'il juge trop près de la sortie du village. Il souhaiterait, par ailleurs, que le parcage lors de manifestations soit mieux organisé.

M. Julien Cuérel, syndic, pense que malgré la proximité du radar de la sortie du village, il y a un effet dissuasif. Il faudrait demander aux habitants de la rue du Clos ce qu'ils en pensent.

Concernant la seconde question, il admet que le nombre de places paraissait suffisant lors de la fête cantonale du tir et que malheureusement, les participants ont fini par devoir se parquer au bord de la route.

- ❖ M. Raymond Deriaz demande ce que vont devenir les locaux de l'abattoir. En outre, il déplore le fait que lors des tirs organisés par la société Misterdam, les gens parquent n'importe où.

M. Julien Cuérel, syndic, informe que les abattoirs ont été loués par la boucherie Perusset et qu'un contrat de bail a été signé en bonne et due forme.

Pour ce qui est du parcage, ils ont déjà demandé à la société Misterdam de veiller au parcage. Lors du Tir des Aiguilles, les sociétés locales doivent en effet mieux s'organiser.

- ❖ M. Raymond Deriaz demande ce qu'on entend par société locale. Pour Misterdam, par exemple, il ne reste qu'un membre domicilié à Baulmes.

M. Julien Cuérel, syndic, lui répond qu'avec la nouvelle société des "petits calibres", créée pour les enfants, ce sont des habitants du village. Quoi qu'il en soit, la société de tir Misterdam est à Baulmes, même si de nombreuses sociétés s'ouvrent aux villages environnants.

- ❖ M. Gérard Hurni a parlé avec le syndic au sujet des pompiers. Entre Baulmes et Vuiteboeuf, l'entente est parfaite. Par contre, les conditions imposées par le SDISPO d'Orbe sont très contraignantes. Il demande donc à la Municipalité d'être très vigilante, afin qu'Orbe ne supprime pas les petits CR comme Baulmes..

M. Julien Cuérel, syndic, rappelle qu'on a délégué les compétences à un regroupement intercommunal et que, par conséquent, on n'a plus grand-chose à dire, sauf par le biais de nos délégués.

- ❖ Mme Nadine Perusset revient sur le procès-verbal du 3 mai qui stipulait que le problème des billets de Fr. 50.-, pour la recharge des cartes du

compacteur, allait être résolu dès la semaine suivante par un employé de l'entreprise concernée.

M. Jaques-Yves Deriaz, municipal, dit que l'entreprise est venue mais qu'elle n'a pas pu régler ce problème. Il faudra envoyer l'appareil en Suisse allemande et cela prendra environ une semaine. Un tous-ménages sera envoyé pour informer la population.

- ❖ Mme Chantal Besuchet informe avoir déposé une motion relative à une demande d'étude d'agrandissement du columbarium et en donne lecture.

M. Thierry Lacroix, président, lit la définition d'une motion. Il semble que ce cas relève de la compétence de la Municipalité et non du Conseil communal. Il faudrait donc vérifier auprès d'un juriste du Canton.

M. Roland Perusset s'étonne de cette réaction.

M. Julien Cuérel, syndic, dit que l'on ne peut pas voter sur un objet qui n'est pas à l'ordre du jour. De plus, si l'on avait reçu cette motion quelques jours avant la séance, on aurait pu vérifier auprès d'un juriste.

Mme Nadine Perusset ne voit pas pourquoi on ne peut pas soumettre cette demande au vote.

M. Julien Cuérel, syndic, répète que le cimetière est de la compétence de la Municipalité. Toutefois, on peut prendre une décision ce soir et demander un avis à un juriste après coup, pour éviter qu'il n'y ait vice de forme.

Mme Chantal Besuchet répète que c'est une demande au Conseil communal et que le président est à même de décider.

M. Raymond Deriaz est d'avis qu'on peut présenter une motion durant une séance, sans avoir besoin de l'envoyer avant.

M. Julien Cuérel, syndic, dit que cette question pourrait être renvoyée à une commission. Mais au final, il propose qu'on vote.

M. Pascal Savary regrette qu'un tel sujet soit traité de cette manière et il pense que cela est dû à la sensibilité particulière de la question.

Finalement, M. Thierry Lacroix, président, soumet au vote le soutien ou non de la motion.

**Cette motion est soutenue à une large majorité (2 abstentions).**

- ❖ M. Julien Cuérel, syndic, prononce un discours, à l'occasion de la fin de la législature. Il relève l'excellente collaboration avec le Conseil communal et le bureau du Conseil. Il résume les points forts de la législature, tels que notamment :

- Le prix Binding,
- Les préavis (crédits) qui ont été votés et qui représentent 1,5 à 2 millions d'investissements en 5 ans ; et malgré cela, l'endettement par habitant est en baisse,
- L'entente scolaire intercommunale,
- Le SDISPO,
- Le plan directeur communal qui est enfin de retour du Canton après 15 mois, avec une centaine de remarques,
- L'étude sur la redondance de l'eau qui va pouvoir être confiée à une commission dans les 6 mois à venir,
- La fête du jumelage qui sera organisée par M. Thierry Lacroix dans 3 ans.

M. Julien Cuérel, syndic, remercie ensuite tous les employés communaux, ses collègues municipaux. M. Gilbert Monnier s'arrête après 5 ans, Mme Cendrine Cachemaille, après 8 ans, et M. François Deriaz, après 10 ans. Il salue le dévouement de toutes les personnes nommées et ces remerciements sont vivement applaudis par l'assemblée présente.

Enfin, M. Julien Cuérel, syndic, adresse ses remerciements à M. Maurice Cachemaille et lui souhaite une excellente retraite. Un cadeau lui est remis et des applaudissements nourris se joignent à ceux du syndic.

#### **10. Appel de sortie et encaissement des amendes.**

Avant de procéder à l'appel de sortie, M. Thierry Lacroix, président, prononce une allocution pour marquer la fin de son année de présidence.

Il remercie tout d'abord les conseillères et conseillers qui ont œuvré dans les diverses commissions et relève la belle efficacité et l'esprit d'équipe remarquable.

Il adresse également un grand merci à toute l'équipe du bureau, bureau élargi lors de nombreux dimanches matins, pour participer au dépouillement des divers scrutins communaux, cantonaux et fédéraux. Sans oublier son 1<sup>er</sup> vice-président qui a souvent dû manier la plume à sa place... comme si les Belges ne savaient pas écrire. Mais voilà, la loi, c'est la loi.

M. Thierry Lacroix, président, dit aussi sa fierté et son émotion d'être le premier "non-Suisse" à monter au perchoir pour présider le Conseil communal.

Il remercie également la Municipalité pour sa disponibilité et son efficacité lors des objets traités et il offre un petit présent du Plat-Pays aux trois municipaux qui quittent l'Exécutif. De nombreux applaudissements ponctuent ses remerciements.

La reconnaissance du Président s'adresse ensuite à nos huissiers, notre boursière et notre greffière, ainsi qu'à toute l'équipe communale pour leur disponibilité.

M. Thierry Lacroix, président, affirme ne pas pouvoir fermer ce livre sans remercier Mme Françoise Monnier, qu'il n'hésite pas à qualifier "d'héroïne de ses 364 jours de présidence", et sans qui le Président n'est rien. Il lui offre un magnifique bouquet de fleurs et de nouveaux applaudissements retentissent.

A son tour, Mme Françoise Monnier, très émue, remercie le Président pour son discours touchant et son cadeau. Elle remercie également toutes les personnes avec lesquelles elle a collaboré en bonne intelligence durant toutes ces années. Elle a énormément apprécié cette activité très variée et intéressante. Elle se dit extrêmement soulagée qu'on ait trouvé une secrétaire pour lui succéder et se réjouit de se retrouver au bas du perchoir pour la prochaine législature.

En conclusion, M. Thierry Lacroix, président, cède sa place à son successeur, M. Luc Pillevuit, avec le sentiment d'avoir fait le maximum pour notre commune. Il se réjouit de retrouver une partie des personnes présentes lors de la rentrée de septembre.

- ❖ La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie. M. Claude Deriaz étant arrivé peu après l'appel d'entrée, 34 conseillères et conseillers sont présents et 11 absents.

Au fur et à mesure de cet appel, il est procédé à l'encaissement des amendes.

## **11. Repas au chalet de Grange-Neuve.**

Cette séance est suivie d'un repas de fin d'année au Chalet de Grange-Neuve. Monsieur le Président Thierry Lacroix lève la séance à 21.00 h.

Le Président :

La Secrétaire :

Thierry Lacroix

Françoise Monnier